

CONVENTION FINANCIERE
Subvention pour une étude de reconversion du centre de tri de collecte sélective
de Claustre Environnement

ENTRE :

- Le Syndicat pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Puy-de-Dôme, dit le **VALTOM**, dont le siège est situé au 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT FERRAND, représenté par Laurent BATTUT, Président, habilité à cet effet par une délibération du Comité Syndical du 10 octobre 2019,

- AMBERT LIVRADOIS FOREZ, dont le siège est situé 15 avenue du 11 novembre, 63600 AMBERT, représenté par Jean Claude DAURAT, Président, habilité à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire du xxxxxxxx,

- Le Centre de tri de collecte sélective Claustre Environnement, dont le siège est situé Lieu-dit La Croix, 63940 Marsac-en-Livradois, représenté par David CLAUSTRE, Directeur,

Article 1. PREAMBULE

Dans le cadre du futur déploiement de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques, le centre de tri *Claustre Environnement*, ne pourra répondre aux évolutions technologiques exigées. Une reconversion du site est envisagée vers de nouvelles activités de traitement et de valorisation répondant aux besoins du territoire.

Pour ce faire, une étude de faisabilité est commanditée par l'opérateur que Citéo est en mesure de financer à hauteur de 50 % plafonnés à 25 000 € HT de dépenses.

En complément, une subvention est apportée par le VALTOM à hauteur de 15 % plafonnés à 5 000 € HT de dépenses et par *AMBERT LIVRADOIS FOREZ* à hauteur de 15 % plafonnés également à 5 000 € HT de dépenses.

Après mise en concurrence par l'opérateur, le montant de l'étude a été arrêté à 23000 HT.

Article 2. MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE

Compte tenu des éléments précisés en préambule, le VALTOM et *AMBERT LIVRADOIS FOREZ* s'engagent à verser chacun une subvention de 3450 € HT à *Claustre Environnement*, au titre d'une étude de faisabilité pour la reconversion du site vers de nouvelles activités de valorisation et de traitement.

Article 3. VERSEMENT

Un versement d'un acompte à la commande de 30 % est possible sur demande écrite de l'opérateur.

Les 2 versements respectifs de 3 450 € HT, retranché de l'éventuel acompte, seront effectués sur la base d'une facture acquittée et d'un appel de fonds de *Claustre Environnement*, avant le 31 décembre 2020.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Directeur *Claustre*
environnement

Le Président du VALTOM

Le Président de la
Communauté de communes
Ambert Livradois Forez